This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Purchased from
the Income of the
Anna Vickers Crawford
Memorial Fund

Stanford University
Libraries

PRINCE ROLAND BONAPARTE

LE PREMIER ÉTABLISSEMENT

DES

NÉERLANDAIS A MAURICE

PARIS

IMPRIMÉ POUR L'AUTEUR

1890

DT469

11/21/06

INTRODUCTION

L'Ile de France, perdue au milieu de la mer des Indes, attire toujours l'attention des personnes qui étudient l'histoire des anciens navigateurs allant d'Europe aux Indes, en doublant le cap de Bonne-Espérance.

L'histoire de cette île est si intéressante qu'il est toujours pénible de l'abandonner, pour passer à d'autres sujets : c'est pourquoi on y revient toujours avec plaisir. Il faut avouer cependant que l'attraction qu'exerce l'Ile de France sur notre esprit est due en partie à nos littérateurs qui en ont fait les charmants tableaux que tout le monde connaît.

Et puis cette île, perle de la mer des Indes, n'est-elle pas encore habitée par des hommes parlant notre langue, qui sont les descendants des héros de nos grandes guerres maritimes?

Aussi avons-nous été heureux de pouvoir nous en

occuper encore une fois, à propos d'un commentaire destiné à accompagner une édition critique des voyages de Tasman, que nous préparons en ce moment. On sait en effet que l'île Maurice fut le premier port dans lequel relâcha ce grand navigateur après avoir quitté Batavia le 14 août 1642, avec ses deux navires le *Heemskerck* et le *Zeehaen*. Les navires de Tasman mouillèrent dans le port Sud-Est, le 5 septembre 1642 ; ils ne le quittaient que le 8 octobre, pour aller exécuter les grandes découvertes, qui devaient rendre à jamais célèbres leurs noms et celui de leur illustre commandant.

Ayant voulu donner une petite notice sur l'île Maurice, nous avons d'abord dit quelques mots de la découverte de l'île par les Portugais[1]. Quoique cette question ne soit pas encore bien éclaircie, la lecture des ouvrages qui se rapportent à ce sujet, et nos recherches personnelles, nous font croire, avec M. Codine, que c'est bien le pilote portugais Diego Fernandez Pereira, qui découvrit l'île Maurice vers le 9 février 1507.

1. **D'Avezac.** — *Les îles d'Afrique.* Dans la collection de l'*Univers pittoresque.* Paris, 1848.

Codine. — *Mémoire géographique sur la mer des Indes.* Paris, Challamel, 1868.

Guet. — *Les origines de l'île Bourbon.* Paris, Challamel, 1886.

Guet. — *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar.* Paris, Ch. Bayle, 1888.

Puis, nous avons résumé ce que les Néerlandais savaient de Maurice avant l'arrivée de Tasman en 1642. Les auteurs hollandais nous ont fourni beaucoup de détails pour cette période, mais ce qu'ils ne donnent pas, c'est la date à laquelle les Néerlandais se sont fixés pour la première fois dans l'île.

Valentyn dit qu'il n'a trouvé trace nulle part de l'époque à laquelle ses compatriotes ont occupé pour la première fois cette île, ni quand ils avaient construit le fort Frederik Hendrik qui existait déjà à l'arrivée de Tasman.

Les autres auteurs, qui se sont occupés de Maurice, paraissent aussi peu renseignés que Valentyn à cet égard.

Milbert[1], qui visita l'Ile de France au début de ce siècle avec l'expédition Baudin, dit qu'on a peu de renseignements sur les agissements des Hollandais, entre 1616 et 1712, date de l'évacuation de l'île, d'après Rochon.

Milbert donne les noms de trois gouverneurs de Maurice ; ce sont les mêmes que ceux cités par Grant, Pridham, etc., et dont nous allons parler un peu plus loin. Bory de Saint-Vincent[2], qui faisait partie de la

1. **Milbert.** — *Voyage pittoresque à l'Ile de France.* Paris, A. Nepveu, 1812; vol. I, page 169.

2. **Bory de Saint-Vincent.** — *Voyages dans les quatre principales îles d'Afrique.* Paris, Buisson, 1804; vol. I, page 177.

même expédition, dit que le Grand Port a été le premier établissement de l'île, et que c'est là que les Hollandais avaient leur chef-lieu dès 1598.

Grant[1], dans son *Histoire de Maurice*, ne donne pas plus de détails.

Les auteurs[2] des Notices coloniales, publiées en 1886 à l'occasion de l'exposition coloniale de Londres de 1886, disent que les Hollandais n'ont pas occupé l'île avant 1644, époque à laquelle ils y établirent trois postes séparés, afin d'empêcher les pirates de venir s'y approvisionner.

Dans un dictionnaire de géographie paru récemment[3], on lit que les Hollandais colonisèrent Maurice en 1640.

L'auteur le plus exact est Magon de Saint-Elier, car il dit[4] que ce fut vers 1638 que les Néerlandais s'établirent à Maurice, mais l'auteur ne donne aucun détail ni aucun nom.

Quant à Pridham, il affirme que c'est le gouver-

1. **Ch. Grant.** — *History of Mauritius.* London, 1801, 1 vol. in-4°.

2. *Her Majesty's Colonies... compiled and edited by* **A. J. R. Trendell... and Seeley...** London, W. Clowes and Sons. 1886, page 426.

3. *Dictionnaire de Géographie* de **Vivien de Saint-Martin.** Paris, Hachette, 1887, article MAURICE.

4. *Archives coloniales.* 1re année, n° 12. *Les origines de l'île Maurice, d'après Magon de Saint-Elier,* page 141.

5. **Charles Pridham.** — *An historical, political and statistical*

neur van der Mester qui construisit le fort en 1644.

On verra plus loin qu'il n'y eut jamais de gouverneur du nom de van der Mester, et que le personnage auquel on l'a attribué s'appelait Frederik van der Maarzen et qu'il était le second du commandant Adriaan van der Stel.

On voit, par ce qui précède, combien il était intéressant d'élucider ce point d'histoire coloniale.

M. Leupe, bien connu par ses travaux de géographie historique, a eu la chance de retrouver dans les vieilles archives coloniales, à Amsterdam, des documents qui fixent, d'une façon certaine, l'année du premier établissement des Néerlandais à Maurice, et le nom du chef qui a procédé à cette installation, au nom de la Compagnie des Indes.

Ces renseignements sont d'autant plus curieux, qu'on sait qu'avant d'être abandonnée définitivement en 1710 par les Hollandais, Maurice fut évacuée deux fois par eux, en 1644 et en 1654.

En 1637, la Compagnie fit équiper deux navires, le

account of Mauritius and its dependencies. London, T. and W. Boone, 1849.

La traduction française des premiers chapitres a été publiée dans le *Nouveau Mauritien*, des 3, 10, 31 juillet 1881 et du 11 septembre de la même année.

Ces articles un peu remaniés ont été réimprimés dans les *Archives Coloniales de l'île Maurice*, à partir du 1er avril 1888, n° 41.

Le passage que nous venons de citer se trouve page 497.

Maen et le *Swol*, qu'elle plaça sous les ordres de Cornelis Symonsz. Gooyer, qui s'embarqua à bord de la flûte le *Maen*. Cette expédition avait pour but d'aller planter le pavillon néerlandais à l'île Maurice et d'en prendre possession au nom de la Compagnie. Il est probable que ces deux navires ont dû quitter l'Europe vers la fin de l'année, car, en février 1638, ils étaient déjà aux îles du Cap Vert.

Mais, avant d'analyser ces documents, nous allons rappeler quelles avaient été les relations antérieures des Néerlandais avec Maurice.

Les Néerlandais visitèrent pour la première fois l'île Maurice, peu de temps après le voyage des frères Houtman aux Indes[1].

Le premier nom qu'on trouve dans les documents imprimés, est celui de Wybrand van Warwyck[2]; il

1. Pour la bibliographie des premiers voyages des Néerlandais, voir le *Mémoire bibliographique* de **Tiele**.

L'auteur a résumé ces voyages dans un article paru dans la *Revue de Géographie* de **Drapeyron**, en juin et juillet 1884. Ce mémoire a été tiré à part.

Voir également l'ouvrage de **Jonge** : *De Opkomst van het Nederlandsch gezag in Oost Indie.*

2. *Mémoire bibliographique* de **Tiele**, page 136.

Waerachtigh verhael van de Schip vaerd op Oost-Indien... onder 't beleyd van den admirael Jacob Cornelissoon van Neck ende Vice Admirael Wybrand van Warwijck. Dans : *Begin ende Voortgang...* vol. I, page 2.

Il y est expressément dit que ce sont les Hollandais montant les navires de Warwyck, qui donnèrent son nom à l'île Maurice. Une

était vice-amiral de la flotte de huit navires, qui avait quitté le Texel le 1er mai 1598, sous les ordres de l'amiral van Neck.

A l'est du cap de Bonne-Espérance, le mauvais temps l'avait séparé de l'amiral. Le 18 septembre il mouillait devant l'île Maurice, avec les cinq navires qui lui restaient, à savoir : l'*Amsterdam*, le *Zeeland*, le *Gelderland*, l'*Utrecht* et le *Vriesland*.

Van Kampen[1] assure que c'est lui qui appela l'île, île Maurice, en l'honneur du prince Maurice, le courageux défenseur de la République qui avait pris une si grande part à l'organisation de cette flotte.

Valentyn[2] dit cependant qu'en 1601, lorsque Wolphert Hermansz. visita cette île, elle s'appelait encore Diego Rodrigos, et que ce n'est que plus tard qu'elle reçut le nom de Mauritius.

Ceci nous paraît être une erreur de l'auteur, car,

des planches qui accompagnent cette relation représente le mouillage de la flotte à l'île Maurice, et une autre, les différentes occupations des matelots à terre; dans un coin de cette dernière est figuré cet étrange oiseau appelé Dronte et dont il existe une si remarquable peinture au British Museum à Londres. — Voir également la relation du même voyage dans le recueil de **Hartgers**, Amsterdam, 1648, page 4.

1. **Van Kampen**. — *Geschiedenis der Nederlanders buiten Europa*... Haarlem, 1831; vol. I, page 80. Voir la note précédente. — Maurice de Nassau (1567-1625) était le second fils de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fondateur de la République de Hollande.

2. **Valentyn**. — *Oud en Nieuw Oost-Indien*, 5e deel, 2e stuk, *Kaap der Goede Hoope*, page 154.

dans le journal des voyages d'Hermansz., il est parlé de l'île Mauritius « qui autrefois s'appelait Diego Rodrigos[1] ».

Quoi qu'il en soit, il paraît qu'à cette époque, on jugeait cette île très propice, pour aller y chercher des vivres frais, prendre de l'eau et réparer les navires, car la plupart des bâtiments néerlandais qui allaient aux Indes, s'y arrêtaient toujours plus ou moins longtemps. Cette habitude dura jusqu'à l'époque où J.-A. van Riebeek[2] s'installa au cap de Bonne-Espérance, le 6 avril 1652; l'établissement étant beaucoup mieux situé pour les navires venant d'Europe, ils cessèrent de s'arrêter à Maurice. En 1602, Adriaen Maertensz. Blok y resta du 22 juin au 8 septembre avec trois navires[3].

1. *Begin ende Voortgang...* vol. I : *Journael... van de Voyagie... van den Admirael... Wolfhart Harmansen...* p. 8. Pour la bibliographie détaillée de ce voyage, voir **Tiele**, *Mémoire bibliographique*, page 203.

Le journal publié dans le recueil de **Commelin** est le seul que nous possédions du voyage de Hermansz. Une lettre concernant ce voyage, et où il est parlé de l'île Maurice, a été publié par **de Jonge**, *De Opkomst...* vol. II, pages 530-536.

Dans le tirage à part de l'étude publiée par l'auteur, dans la *Revue de Géographie* de **Drapeyron**, ce voyage se trouve résumé page 33.

2. *Dagverhaal van* **Jan van Riebeek**... Utrecht, 1848.

3. *Schep-vaerdt by de Hollanders ghedaen naer Oost Indien, onder 't beleydt van den Admirael Iacob Heemskerck in den Iare 1601*, pages 30-31, à la suite du Voyage de Steven Verhagen, dans : *Begin ende Voortgang*, vol. I.

Le 1er janvier 1606, Cornelis Matelief de Jonge arrivait à Maurice avec onze bâtiments[1]; son séjour fut très utile aux navires qui vinrent relâcher dans l'île après lui, car voici ce qu'on lit dans son journal[2]: « Les nôtres, dit-il, y ont planté sept ou huit orangers et ils ont semé des graines partout.

« Ils ont également fait un petit jardin auprès d'un « ruisseau, ils y ont planté des cotonniers et des « arbres fruitiers. S'ils ne sont pas dévorés par les « rats, très nombreux dans cette région[3], il faut espé- « rer qu'ils prospéreront sous ce climat.

« Ces rats sont les seuls quadrupèdes de cette île. « Nous y avons laissé vingt-quatre boucs ou chèvres, « ainsi que neuf cochons. »

Matelief rencontra à Maurice deux navires hollandais qui arrivaient de Bantam sous les ordres de l'amiral Steven van der Hagen[4].

1. **Tiele.** — *Mémoire bibliographique*, page 208.

Historische Verhael... Cornelis Matelief de Jonge. Dans : *Begin ende Voortgang*, vol. II. — Il y a une description de l'île Maurice page 4.

Collection de **Hartgers**, Voyage de Matelief, page 4.

2. *Extract uyt het Journal van den Heer Admirael Cornelis Matelief de Jonge.* — Ce journal est manuscrit (Leupe).

3. Bernardin de Saint-Pierre dit que ce sont les rats qui forcèrent les Hollandais à abandonner l'île. *Œuvres complètes de* **Bernardin de Saint-Pierre.** — *Voyage à l'Ile de France.* Paris, Dupont, 1826; vol. I, page 97.

4. **Tiele.** — *Mémoire bibliographique*, page 170.

Beschrijvinghe van de tweede voyagie... onder den Heer Admirael

Warwyck relâcha encore une fois à Maurice en 1606[1].

En 1607, Jan Willemsz. Verschoor y mouilla avec trois navires[2].

Pieter Both, premier gouverneur général de l'Inde néerlandaise, retournant en Europe, avait quitté l'Inde avec quatre navires; le 20 décembre 1614, il faisait naufrage avec trois d'entre eux sur l'île Maurice[3] : c'est depuis cette époque qu'une des montagnes de l'île porte le non de Pieter Both[4].

Steven van der Hagen. Dans : *Begin ende Voortgang*, vol. II, page 87 Il y a une description de l'île Maurice page 89.

1. **Tiele.** — *Mémoire bibliographique*, page 167.

Historische Verhael van de Reyse gedaen... onder het beleydt van... Wybrandt van Waerwijck... Dans : *Begin ende Voortgang*, vol. I, page 86.

2. **Valentyn**, *loc. cit.*, page 154.

3. **Valentyn**, *loc cit.*, page 154.

4. La montagne appelée Pieter Both a 819 mètres de haut d'après la feuille 3522 de l'Hydrographie française, *Ile Maurice.*

« C'est un haut obélisque de roc nu couronné par une masse « globuleuse de pierre.

« Ce rocher est aminci à sa base; il y a un plateau au som- « met... Sa cime est surmontée par un rocher énorme et inac- « cessible, qui se distingue d'une grande distance en mer et res- « semble assez à une tête : de ce point, à peu près central, partent « différentes branches, ou arêtes, interrompues par des brisures « plus ou moins spacieuses, ressemblant quelquefois à des em- « brasures flanquées de créneaux... » (Bory de Saint-Vincent, vol. I, page 203.)

Cette montagne est figurée dans les planches 3, 25 et 29 de l'atlas de Milbert.

D'après la grande carte de Valentyn, et contrairement à la

Joris van Spilbergen[1] et Pieter van den Broecke[2], s'y arrêtèrent quelque temps en 1617.

On voit, par ce qui précède, que beaucoup de navires hollandais allant aux Indes, ou en revenant, s'arrêtaient à l'île Maurice ; en outre des vivres frais qu'ils y trouvaient, ils pouvaient y embarquer du bois d'ébène.

feuille 3522 citée ci-dessus, le Both's Berg ne serait que le moderne morne du Bambou (627 mètres). De plus, au pied de cette montagne on lit sur la même carte : Both's baay.

1. **Tiele.** — *Mémoire bibliographique*, page 63.

Historisch journael van de Voyagie ghedaen... onder 't gebiedt van den Heere Joris van Spilbergen... Dans : *Begin ende Voortgang*, vol. II, page 69.

Collection de **Hartgers**, Voyage de Spilbergen, page 65.

2. **Tiele.** — *Mémoire bibliographique*, page 236.

Historische ende Iournaelsche aenteyckeningh, Van 't gene Pieter van den Broecke op sijne Reisen... voor ghevallen is... Dans : *Begin ende Voortgang*, vol. II, page 67.

La planche qui se trouve page 103 représente deux de ces oiseaux singuliers appelés Dronte. Le plus grand des deux diffère de l'exemplaire représenté sur une des planches du Voyage de van Neck dont nous avons parlé plus haut et qui est reproduite dans ce travail ; voir planche III. L'autre est le seul dessin connu, d'une espèce plus petite, à laquelle Schlegel a donné le nom de *Didus Broeckei*.

MM. Strickland et Melville ont reproduit cette planche dans leur ouvrage : *The dodo and its kindred*, London, 1848.

MM. Schlegel a également publié un article sur ce sujet dans *Verslagen van de K. Akad. van Wetens., afd. Natuurk.*, page 186.

Bontekoe parle aussi du Dronte.

On trouve une bonne bibliographie des travaux publiés sur cette espèce d'oiseau, dans le *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*, article Dronte.

Les documents que nous allons reproduire, d'après M. Leupe[1], sont les suivants :

1° Seconde lettre du commandant Gooyer datée de Maurice, 31 juillet 1638. Elle est adressée aux Directeurs de la Compagnie d'Amsterdam. Le commandant l'avait confiée à la flûte le *Maen* qui, en quittant l'île Maurice, se rendait à Batavia.

Elle contient le récit du voyage, depuis les îles du Cap Vert jusqu'à l'arrivée à Maurice.

Le commandant y parle de la construction du fort[2], de l'abatage du bois nécessaire à sa construction, etc.

Dans cette lettre, le commandant dit qu'il envoie en même temps un rôle des personnes débarquées, une liste des objets laissés par la flûte le *Maen,* et le plan du fort.

La liste des personnes débarquées n'a pas été publiée par M. Leupe, mais il énumère cepen-

1. **Leupe.** — XXII. *De vestiging der Hollanders op Mauritius, in 1638.* Dans : *Verhandelingen en Berigten bettrekkelijk het zeewezen en de zeevaartkunde; verzameld en uitgegeven door Jacob Swart...* — Te Amsterdam, Hulst van Keulen; nouvelle série, année 1854, pages 265-281.

2. C'est le fort qui, après avoir été reconstruit par van der Stel, reçut le nom de fort Frederik Hendrik. — Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, stathouder de Hollande, naquit à Delft, le 28 février 1584; il mourut le 14 mars 1647. C'est le frère de Maurice de Nassau, fils de Guillaume, assassiné par Balthazar Gérard, le 10 juillet 1584, à Delft.

PLANCHE II

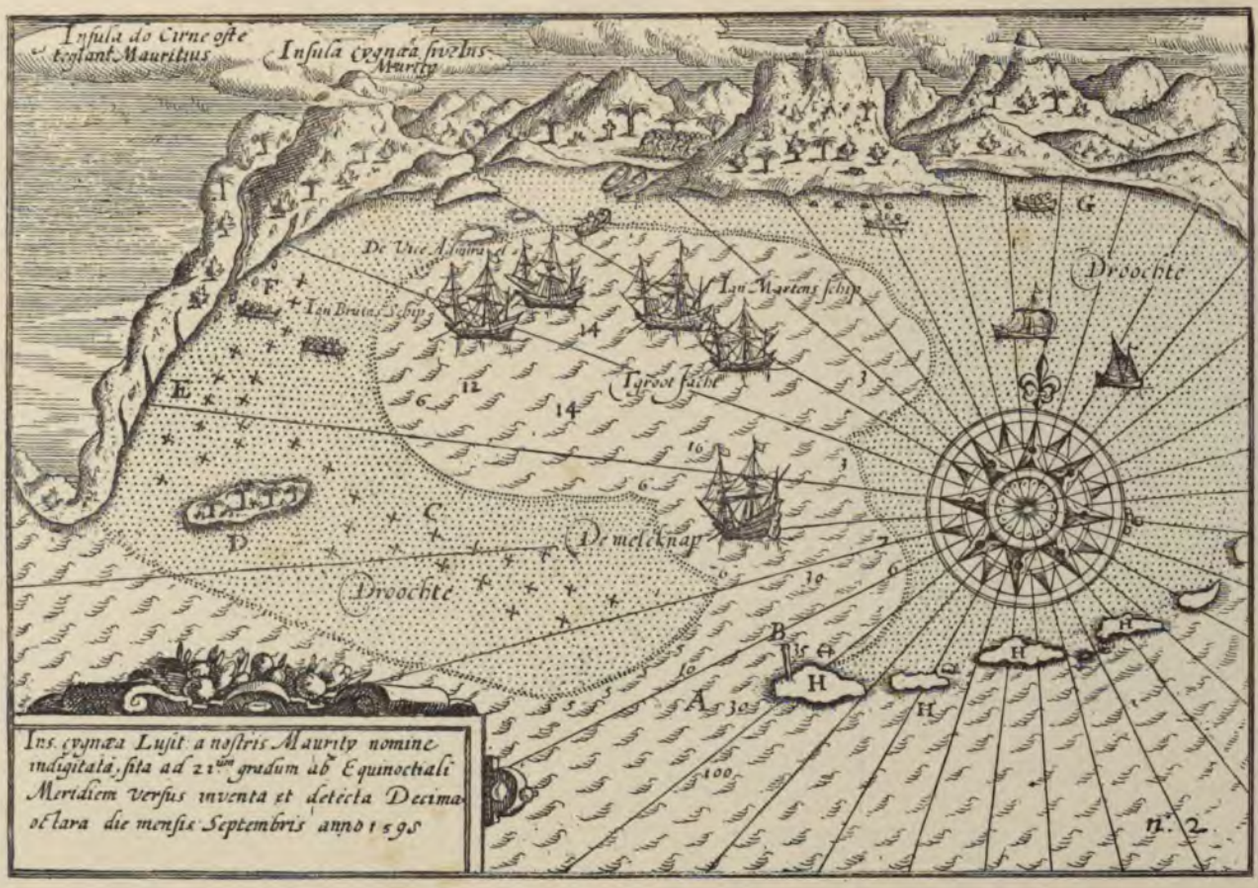

LA FLOTTE DE WARWIJCK DANS LE PORT SUD-EST

dant les personnes laissées dans l'île. — Ce sont :

Le commandant,
Le pasteur,
Onze artisans,
Un caporal,
Trois officiers,
Un tambour,
Sept soldats.

2° Liste des objets débarqués par la flûte le *Maen* et dont nous venons de parler.

3° Plan du fort Frederik Hendrik avec sa légende.

4° Lettre de van Diemen, qui annonce l'arrivée de la flûte le *Maen* à Batavia.

5° Troisième lettre du commandant Gooyer datée de l'île Maurice, 20 décembre 1638.

Elle traite du voyage du commandant autour de l'île avec l'embarcation que les Néerlandais avaient construite depuis leur débarquement, ainsi que des difficultés qu'il eut avec un navire français, venu pour couper du bois d'ébène dans l'île.

Cette lettre était adressée aux Directeurs de la Compagnie et le navire français s'était chargé de la porter en Europe.

6° Résolution du Conseil prise en date du 12 décembre 1638 : il s'agit du navire français. Les instructions n'étant pas assez précises, on fut obligé

de réunir le Conseil, pour savoir de quelle façon on devait traiter ce navire.

7° Lettre du Gouverneur général de l'Inde aux Directeurs, leur faisant connaître les conflits qui s'étaient élevés entre le commandant van der Stel et les Français.

Nous avons donné cette pièce pour montrer quelles furent les difficultés de toutes sortes contre lesquelles les Néerlandais eurent à lutter au début de leur occupation de l'île.

8° Extrait du « Dagh-Register » tenu au château de Batavia, relative au même fait.

9° Liste des gouverneurs néerlandais de Maurice.

Aux pièces que nous venons de mentionner, nous ajouterons la reproduction de quelques gravures anciennes, peu connues, qui se rapportent directement au sujet qui nous occupe.

Planche I. — État actuel de l'emplacement où se trouvait le fort Frederic Hendrick.

Cette planche représente l'état actuel des ruines du fort élevé par les Français, sur l'emplacement du vieux fort hollandais.

A droite, on voit une partie du bassin du Grand Port, l'île des Fouquets avec son phare, l'île des Vaquois et l'île de la Passe.

Ce dessin, dû au crayon de M. Du Vergé, nous a été adressé par M. Victor Pitot, directeur des *Archives coloniales* à l'île Maurice, que nous sommes heureux de remercier encore une fois pour son aimable envoi.

Planche II[1]. — La flotte de Warwijck dans le port Sud-Est.

Ce port fut découvert par Warwijck le 18 septembre 1598.

Voici la traduction de la légende qui accompagne ce plan :

A. Entrée du port appelée passe de Warwijck : c'est l'entrée Sud actuelle.

B. Tronc d'arbre, planté sur une petite île pour servir de balise : cette île est l'île de la Passe des cartes modernes.

C. Rochers et hauts-fonds.

D. Ile que les Hollandais appelèrent île Heemskerck (île Aigrette des cartes modernes).

E. Endroit où les matelots sont allés à la pêche.

F. On trouve ici beaucoup d'oiseaux vivant de poisson.

G. Vallée dans laquelle on sema des graines.

H. Iles qui protègent le port.

1. Cette gravure est extraite du 1er volume de *Begin ende Voortgang*.

Ces dernières îles sont appelées aujourd'hui : île de la Passe, île des Vaquois, îles des Fouquets, île Marianne, etc.

En comparant ce dessin avec la vue qui se trouve dans le coin gauche de la carte de l'Amirauté anglaise n° 1401, on verra combien cette planche est exacte, malgré son aspect un peu primitif.

Planche III. — Occupation des Néerlandais à terre.

C'est la reproduction de la planche du Voyage de van Neck, dont on a parlé plus haut. On y voit représentées les différentes occupations des Néerlandais à terre, ainsi que les animaux et les plantes qu'ils y trouvèrent.

Voici la traduction résumée de la légende qui accompagne cette planche :

1. Tortues tellement grandes que des hommes peuvent se placer dessus, sans pour cela les empêcher de marcher.
2. Walgh-Voghel : c'est l'oiseau appelé Dronte.
3. Palmier qui a des feuilles tellement grandes, qu'une seule suffit pour abriter un homme de la pluie la plus violente ; c'est de cet arbre qu'on extrait le vin de palme.
4. L'oiseau dit Rabos de Forcados.
5. Oiseau appelé Corbeau indien.
6. Arbre sur lequel on a placé un écusson avec les armes de Hollande, d'Amsterdam et de Zélande.

7. Autre espèce de palmier.
8. Une des chauves-souris très abondantes ici.
9. L'atelier des forgerons.
10. Petites maisons construites en planches et en feuillage pour les forgerons et les charpentiers.
11. Le pasteur Philips Pietersen de Delft faisant un sermon. C'est là que fut baptisé, avec deux ou trois marins qui ne l'étaient pas encore, un certain Laurens, natif de Madagascar.
12. Marins se livrant à la pêche.

Planche IV. — Plan de la baie du fort Frederic Hendrick en 1642.

C'est la reproduction d'une gravure de Valentyn, faite d'après un dessin de Tasman [1]. Traduction de la légende qui l'accompagne :

1. Montagnes du bois des citronniers.
2. Embouchure de la rivière du bois des citronniers.
3. Le Zaal Berg.
4. Le Katties Berg.
5. La troisième pointe du Kaal Kop.
6. L'île des Pêcheurs (île Aigrette actuelle).
7. Les Trois Frères (îles de la Passe, des Vaquois et des Fouquets).
8. L'île du Tabac (île Marianne).
9. Le fort Frederik Hendrik.

1. — *Journal*, page 49.

Planche V. — Le fort Frederic Hendrick en 1642.

Cette planche est également extraite de l'ouvrage de Valentyn; ce n'est pas la vue du fort construit par Gooyer, mais bien celle du deuxième fort, construit par van der Stel, sur l'emplacement du premier qui était déjà tombé en ruine à l'arrivée de ce gouverneur à Maurice; voir, à ce propos-là, l'extrait du « Dagh-Register » de Batavia. C'est le fort que vit Tasman en 1642.

En définitive, ce mémoire que nous publions aujourd'hui, n'est qu'une partie du commentaire qui doit accompagner notre édition critique du voyage de Tasman; nous avons voulu le publier à part, parce que nous avons vu avec chagrin combien était peu connue cette première occupation de l'île par ce peuple néerlandais, que nous avons appris à estimer et à aimer par les longs séjours que nous avons faits dans son pays, en y étudiant sa langue, et dont l'histoire est l'objet constant de nos recherches.

Puisse ce modeste travail lui rappeler un de ses amis!

PIÈCES

RELATIVES AU PREMIER ÉTABLISSEMENT DES NÉERDANDAIS A MAURICE

I

Lettre de C. S. Gooyer aux Directeurs de la Compagnie des Indes. — Maurice, 31 juillet 1638[1].

Aux honorables, sages, prudents, très distingués seigneurs, les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, à Amsterdam.

Messieurs,

J'espère que vous aurez reçu, longtemps avant la présente, ma dernière lettre datée des îles du Cap Vert, 6 février 1638, et que je vous avais expédiée par la voie du Brésil.

Je vais donc vous raconter la suite de notre voyage.

1. **Leupe**, *loc. cit.*, pages 269-272.

Ne pouvant obtenir à Saint-Vincent des vivres frais pour notre équipage, nous levâmes l'ancre le 6 février dans la nuit et mîmes à la voile.

Le lendemain 7, nous mouillâmes sur la côte sud de l'île Saint-Antoine dans une jolie baie [1]. Le 7 et le 8, nous achetâmes aux habitants de cette île que je connaissais déjà une bonne provision de vivres frais. Le mauvais temps nous ayant séparés du *Swol* qui portait le lévrier et la chaloupe, il nous parut sage de faire ici l'acquisition d'un lévrier pour chasser les chèvres et les porcs lorsque nous serions arrivés à l'île Maurice [2], notre expérience nous ayant déjà démontré l'avantage de posséder un tel animal pour la chasse aux chèvres et aux porcs qui autrement est très difficile. Nous levâmes l'ancre le 8 dans la soirée pour continuer notre voyage sans perdre de temps. Nous eûmes des vents violents et un temps affreux. Cependant, grâce aux vivres frais achetés à l'île Saint-Antoine, notre équipage se portait de nouveau fort bien.

Le 28 février, nous passâmes la ligne ; dans ces parages nous pêchâmes beaucoup de poissons.

Le 13 mars, on doubla les Abrolias [3].

Le 27, on vit l'île Tristan Daconia [4].

Le 12 et le 13, nous doublâmes le cap de Bonne-Espérance.

Le 6 mai nous aperçûmes l'île Maurice et le 7 nous entrions dans le port situé au sud-est [5]. Ayant débarqué, nous plantâmes l'aviron en terre [6] et prîmes possession de l'île conformément à vos ordres.

[1] Les renvois entre crochets désignent les notes portées à la suite de chaque pièce.

PLANCHE III

OCCUPATIONS DES NÉERLANDAIS A TERRE

N'ayant pas jugé convenable de construire un fort en terre sur le bord de la mer, nous décidâmes d'en construire un en palissades muni d'un parapet de 6 pieds de haut et de 7 pieds de large, à l'intérieur duquel on construirait un abri pour les hommes et les provisions. A cet effet, on choisit la pointe la plus rapprochée de l'entrée du port parce que le terrain en était assez élevé et plat en même temps.

Du côté de la mer, cette pointe était couverte d'arbres et de broussailles; nous les enlevâmes, ce qui nous donna un emplacement peu accidenté et presque horizontal.

Nous construisîmes d'abord le hangar qui devait plus tard se trouver dans le fort. Nous lui avons donné 60 pieds de long sur 18 de large. La couverture fut formée à l'aide de feuilles de palmier.

Le capitaine du *Maen* nous donna 70 des 200 rations qui avaient été embarquées sur son navire pour l'île Maurice; elles étaient fortement endommagées, mais il fallut nous en contenter. Il y eut beaucoup de pluies; nous abattions tous les jours le bois nécessaire à nos constructions sans nous préoccuper ni du temps ni des vents, car il fallait élever le fort aussi vite que possible.

Nous ne pûmes trouver comme étant destinés à l'île Maurice d'autres outils que ceux que contenait la petite caisse, à savoir: 17...; 6...; puis 25 brouettes et leurs accessoires [7]. Nous fûmes donc obligés de recourir à une grande caisse marquée N° M. qui portait une étiquette, avec une inscription disant que cette caisse renfermant des pelles et des ... était destinée aux Indes

Orientales. Nous y prîmes 20 haches avec leurs manches pour couper et travailler le bois.

Le 6 juin dernier, une flûte française de Dieppe arrivait dans le port Sud-Est. Elle était armée de 14 pièces de canon. Son capitaine s'appelait Salomon Gouerte. Le lendemain je me rendis à son bord pour lui dire d'une façon amicale dans quelle intention nous étions venus à l'île Maurice. De son côté, il me déclara qu'il était venu seulement ici pour se ravitailler. Sur cette réponse, nous les laissâmes tranquillement débarquer. Nous continuâmes cependant à travailler sans interruption à nos constructions.

Nous nous aperçûmes à un moment donné que les Français dressaient des tentes, et qu'une grande et une petite chaloupe étaient occupées à débarquer des roues, avec l'intention probable d'aller couper du bois d'ébène [8]. Ne pouvant pas les en empêcher, nous nous hâtâmes de travailler le plus possible pour achever notre fort. Du reste, nos instructions ne nous prescrivaient pas de les repousser par la force.

C'est pourquoi nous activâmes les travaux d'achèvement du fort, malgré le mauvais temps et les pluies amenées par les vents du sud-est.

Le 2 juillet le fort était presque entièrement garni de palissades, et dès le 3 on y montait la garde. Le même jour on commençait les travaux du parapet. Le 20 il était presque achevé, du moins aux quatre saillants; il n'y manquait plus que la plate-forme.

Je fis donc débarquer les canons, les munitions, les vivres, les matelots et les soldats qui devaient rester

avec moi ici. Pour ces objets et ces hommes, voir la liste et le rôle ci-joints. Nous nous occupons de construire une embarcation.

Les Français sont en train de couper du bois d'ébène dans la partie nord-ouest de l'île. Ne pouvant pas distraire un seul homme des travaux et, du reste, n'ayant pas d'embarcation, nous ne pûmes pas aller surveiller les Français pour voir ce qu'ils faisaient.

J'ai donné à Adriaen Dircksz. Hofcamp, sous-subrécargue, ce qui me restait des 200 réaux [9] que j'avais reçus de vous à Amsterdam en vue des dépenses à faire pour l'entretien du navire et les vivres de l'équipage. Ledit commis me donna deux reçus de 168 réaux trois quarts. J'ai envoyé un de ces reçus avec la note des dépenses au Gouverneur et aux Conseillers de l'Inde pour ma décharge, et j'ai gardé par devers moi le second reçu.

Nous avons également écrit au Gouverneur de l'Inde au sujet du navire français qui sera obligé de rester encore longtemps ici pour compléter son chargement de bois d'ébène. Nous lui avons demandé s'il fallait le laisser partir avec son bois ou bien l'arrêter. J'espère recevoir une réponse à la première occasion.

Nous avons si peu de monde qu'il nous est impossible d'empêcher les Français de compléter leur chargement, et nous aurons assez à faire de garder le fort lorsque la flûte le *Maen* sera partie, les Français restant ici; il faut se méfier des Français, surtout de ceux de Dieppe.

Nous avons encore pris dans la caisse marquée N° M. dix haches et leurs manches, car nos vingt haches

étaient hors de service à force de couper le bois destiné au fort.

J'envoie ci-joint un plan du fort que nous avons construit et d'où l'on pourrait facilement commander le port si nous avions des pièces de plus fort calibre, car les canons de trois livres n'ont pas une portée assez grande.

En ce qui concerne les graines potagères, j'en ai semé une partie : quelques-unes ont réussi, d'autres pas.

Le temps nous a manqué pour bien travailler la terre. Nous avons également semé du tabac qui ici d'ailleurs croît partout en abondance, et, avec le temps, on pourrait en récolter de grandes quantités. Mais dès que la flûte le *Maen* sera partie, nous ne pourrons plus faire grand'chose si ce n'est garder le fort et aller à la recherche de la nourriture journalière de la garnison.

Fait le 31 juillet 1638.

Au dos on trouve la note suivante :

Une copie de cette lettre a été expédiée aux Pays-Bas viâ Batavia par la flûte le *Maen* qui a quitté Maurice le 5 août 1638 pour Batavia.

NOTES RELATIVES A LA PIÈCE PRÉCÉDENTE

[1] Les îles du Cap Vert, comprises entre 14°46′ N. et 17° 12′ N. et entre 25° O. et 27°43′ O., furent découvertes le 3 mars de l'année 1450 par Antonio Noli, Génois au service du Portugal. Cet archipel, qui appartient actuellement au royaume de Portugal est éloigné du cap Vert de 320 milles, les îles méridionales étant à peu près sous son parallèle. Les îles du Cap Vert sont au nombre de 12; les principales sont : Fogo, Santiago, Boavista, San-Nicolao, San-Vincente et San-Antonio.

La superficie des douze îles est évaluée à 1,241 milles marins.

Le sol des îles du Cap Vert, comme celui des Canaries, paraît être une production volcanique. Leur surface, en général aride, montueuse, accidentée, abrupte, laisse voir aux sommets les plus élevés des roches basaltiques presque verticales. Sur les pentes, on aperçoit des rochers blanchâtres ressemblant à des pierres ponces. On ne distingue généralement de végétation que dans le fond des ravins ou des broussailles sur le pied des hautes terres[1].

Il est probable que le *Maen* a dû mouiller dans la baie de Tarrafal (île San-Antonio) car des deux autres mouillages indiqués sur la côte Sud-Est, l'un est un mouillage en pleine côte devant une plage de sable et de galets, et l'autre

1. *Instructions nautiques sur les îles du Cap Vert, par MM.* **Ch. Ph. de Kerhallet** *et* **A. Le Gras**. Paris, Imprimerie Nationale, 1879, pages 1 et 2.
Hydrographie française, n° 298. Carte des îles du Cap Verd.
Id., n° 1333. San-Antonio, San-Vincente...

n'est qu'une plage de sable. Il n'y a du reste aucune baie importante sur cette côte.

[2] A l'époque de Bernardin de Saint-Pierre, « il y avait encore dans les bois des chèvres sauvages, des cochons marrons, mais surtout des cerfs qui avaient tellement multiplié que des escadres entières en ont fait des provisions [1] ».

[3] Abrolias pour Abrolhos : ce mot a en portugais la signification de « brisant » ; à la lettre il veut dire « ouvre les yeux ». Ces écueils sont situés sur la côte du Brésil, province de Bahia. Ils se composent de deux groupes de récifs : les Abrolhos proprement dits, éloignés de plus de 50 kilomètres de la côte, et les Paredes, beaucoup plus rapprochés. Des chenaux navigables pour les plus grands vaisseaux entourent les deux groupes d'écueils. Des myriades d'oiseaux de mer sont les habitants de ces îles qu'ils couvrent de leurs nids.

[4] Tristan Daconia pour Tristan da Cunha. Le groupe de Tristan da Cunha se compose de trois îles : Tristan d'Acunha la plus grande, l'île Inaccessible et l'île Nichtingale [2]. Ce groupe est situé par 37°2′ latitude Sud et 13°48′ longitude occidentale (Greenwich). Cette île fut découverte en 1506 par Tristan da Acunha, navigateur portugais [3].

Steen Bill vit cette île en 1845 [4].

Le capitaine Denham visita ce groupe en 1852 avec le *Herald* [5].

1. **Bernardin de Saint-Pierre**, *loc. cit.*, vol. I, page 176.
2. *Hydrographie française*, n° 3169. Iles Tristan d'Acunha. Paris, 1873. Sur cette feuille il y a deux vues de Tristan et une de l'île Inacessible.
3. **Barros**. *Da Asia*, Lisboa, 1777, *Decada secunda, parte primera*, page 6.
4. **Steen Bill**. — *Beretning om Corvetten Galathea's Reise omkring Jorden, 1845-46 og 47*. Copenhague, 1849; vol. I., page 114.
5. *Nautical Magazine*, vol. XXII. Sa carte a été publiée avec un article dans les *Mittheilungen de Petermann*, 1855, p. 79-84 : cette carte forme la planche 7.

Le *Challenger*, capitaine Nares, s'y arrêta en 1873[1].

Pendant que Napoléon était prisonnier à Sainte-Hélène, les Anglais avaient fait occuper Tristan da Cunha par un détachement d'artillerie qui l'évacua en 1821.

[5] Le Grand Port s'est d'abord appelé Port du Sud-Est, puis, sous le premier Empire, il porta le nom de Port Impérial.

Il est formé par un grand renfoncement de la côte couvert par une large bande de récifs de corail. Derrière ceux-ci se trouvent des hauts-fonds, sur lesquels les petites embarcations peuvent circuler à haute mer. Les principales îles qui se trouvent au milieu de cette ceinture de coraux sont l'île de la Passe, l'île des Vaquois, l'île des Fouquets où il y a actuellement un phare qu'on voit à droite sur l'une de nos gravures, l'île Marianne, l'île aux Oiseaux et l'île Roche.

Il n'y a que trois passes pour entrer dans le Grand Port[2].

On sait que c'est près de l'île de la Passe dans le Grand Port que la flotte française défit une escadre anglaise, en août 1810. Le résultat de ce combat célèbre fut la destruction entière des navires anglais *Magicienne* et *Syrius;* la *Néréide* et l'*Iphigénie* furent prises[3].

1. **Lord George Campbell.** — *Log-letters from the Challenger.* London, 1881, pages 60 et suiv.

Spry. — *The cruise of the Challenger.* London, 1877, p. 95 et suiv.

W. Thompson. — *The voyage of the Challenger.* London, 1877; vol. II, pages 151 et suiv.

2. *Hydrographie française*, n° 3522. Ile Maurice ou Ile de France.

Id., n° 3922. Plan du Grand Port.

Cartes de l'Amirauté anglaise, n° 711 : Mauritius; et n° 1401 : Grand Port. Dans un coin de cette feuille se trouve une vue du Grand Port prise du large; on y voit la mer se briser sur les récifs de coraux.

Sailing directions for Mauritius... London, 1884, page 17.

Darwin. — *Les récifs de corail.* Paris, 1878, pages 77 et suiv.

3. *Gazette nationale* ou le *Moniteur officiel*, n° du mardi 18 décembre 1810.

La planche 42 de l'Atlas de Milbert donne une vue de ce combat et le plan du Port Impérial.

En 1598, une partie de la flotte de van Neck, commandée par Warwyck avait découvert le port Sud-Est le 18 septembre et y avait fait un assez long séjour.

Avant de partir, on avait placé sur un arbre un écusson portant les armes de Hollande, de Zélande et d'Amsterdam, plus ces mots : « Christianos reformados. » On voit cet écusson sur une des planches que nous avons reproduites.

« Le port du Sud-Est fut d'abord habité par les Hollan-
« dais ; on y voit encore un de leurs anciens édifices, qui sert
« de chapelle. On entre dans le port par deux passes : l'une
« à la pointe du Diable, pour les petits vaisseaux ; l'autre
« plus considérable, à côté d'un îlot, vers le milieu[1]. »

« C'est à M. de la Bourdonnaye que l'on doit le choix du
« port du Nord-Ouest ; un homme moins éclairé aurait peut-
« être préféré le port du Sud-Est, parce qu'il est plus grand
« et plus commode ; mais cet habile marin connaissait au-
« tant que personne les avantages d'un port sous le vent[2]. »

« Le port étant situé au vent, le flot y amène des produc-
« tions marines de toute espèce ; les coquilles sont d'une
« immense variété ; on en cueille, parmi les récifs, au large,
« qui offrent les plus éclatantes couleurs[3]... »

« Quelques gros cétacés se montrent de temps en temps
« au milieu des flots, le marsouin se joue et bondit dans
« les deux passes ; on m'a assuré qu'à certaines époques de
« l'année, il y venait aussi des baleines.

« La partie du rivage, susceptible de culture, depuis la
« mer jusqu'aux montagnes, est plus étroite qu'au Port
« Napoléon. Les montagnes du Port Impérial sont beau-
« coup plus rapprochées de la côte : un piton élevé domine
« la ville[4]. »

1. **Bernardin de Saint-Pierre**, *loc. cit.*, page 212.
2. **Rochon**. — *Voyage aux Indes Orientales et en Afrique*. Paris, L'Huillier, 1807, page 412.
3. **Milbert**, *loc. cit.*, page 36.
4. **Milbert**, *loc. cit.*, page 37.

PLANCHE IV

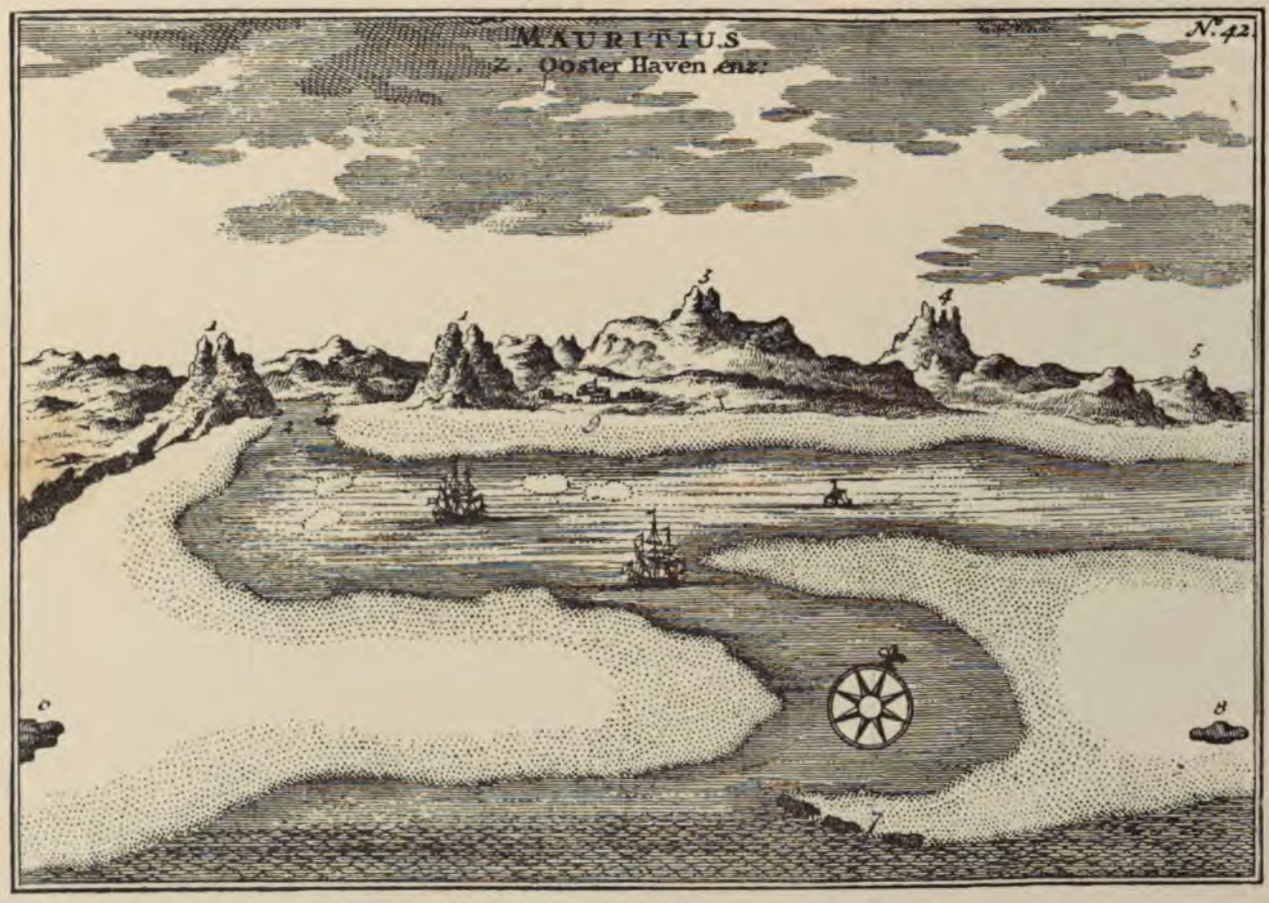

PLAN DE LA BAIE DU FORT FREDERIK HENDRIK EN 1642

« Le quartier du Grand Port ou Port Impérial touche « immédiatement à celui de la Savane; il comprend toute « la partie du sud-est de l'île, s'élève un peu vers le centre « dans la partie du nord-ouest et descend vers l'est ayant « pour limites la rive gauche de la Grande Rivière et du « Port Impérial.

« Toute cette côte, dans la direction de l'est et du nord- « est, présente des contours hachés, composés en partie de « terre calcaire, bordés d'îlots de corail plus ou moins « grands sur lesquels la mer se brise en écumant. Quelques « rochers presque stériles s'élèvent au milieu des récifs[1]. »

« La côte est comme découpée en plusieurs anses très « belles, dont l'une s'enfonce vers le nord-ouest de façon que la « ville (Mahébourg) se trouve assise sur un cap avancé dans « la mer vers la grande passe. La seconde baie, plus petite, « protégée d'un côté par la pointe du Diable et celle du Ca- « mizaran, s'enfonce dans le nord. Là, les eaux de la rivière « du Grand Port, trouvant au bout de leur carrière une côte « roide et brusquement interrompue, forment une belle « cascade[2].»

[6] En signe de prise de possession.

[7] Le texte néerlandais contient en cet endroit les mots *spitlippen* et *spaen* que nous n'avons pu traduire et que par suite nous avons remplacés par des points. Il en sera de même pour deux ou trois autres termes que nous trouverons plus loin. Nous remercions d'avance toute personne qui voudra bien nous en donner la traduction ou la signification technique.

[8] La famille des Ébénacées est formée de plantes ligneuses, dont quelques-unes fournissent les principaux bois

1. **Milbert**, *loc. cit.*, vol. II, page 30-32.
2. **Milbert**, *loc. cit.*, vol. II, page 35-36.

d'ébène connus. Ce sont des plantes des pays chauds, surtout de l'Afrique tropicale, moins abondantes en Asie et en Amérique.

On donne spécialement le nom de bois d'ébène à des bois noirs produits par diverses espèces de la famille des Ébénacées et du genre Diospyros, et particulièrement par les *Diospyros ebenum* L. et *D. tesselaria* Poir. qui fournissent le bois d'ébène noir de Maurice; puis par le *D. ebenaster* Retz. *D. Melanoxylon* Roxb. qui croissent à Ceylan, dans l'Inde et aux Moluques.

Le *D. reticulata* Sieb. fournit à Maurice le bois d'ébène à veines. Ces espèces donnent toutes un bois très noir, formant le cœur de l'arbre qui arrive dépouillé de son aubier épais et blanchâtre. Sa densité est considérable, sa dureté fort grande et le grain très fin; il prend un poli si parfait qu'il ressemble à un miroir. Sa saveur est piquante; son odeur est désagréable lorsqu'on le jette sur des charbons ardents.

Le plus estimé vient de l'île Maurice et porte le nom d'Ébène Maurice.

A côté de ce bois type, parfaitement noir, il en est d'autres de couleurs variées qui, par conséquent, n'ont que des rapports éloignés avec le vrai bois d'ébène, mais auxquels on a cependant donné ce nom [1].

Voici ce qu'écrivait Bernardin de Saint-Pierre à propos de cet arbre : « ...Le bois d'ébène, dont l'écorce est blanche, la « feuille large et cartonnée, blanche en dessous et d'un « vert sombre en dessus. Il n'y a que le centre de cet arbre « de noir, son aubier est blanc. Dans un tronc de six « pouces d'équarrissage, il n'y a souvent pas deux pouces « de bois d'ébène. Ce bois, fraîchement employé, sent les « excréments humains, et sa fleur a l'odeur du girofle... « L'ébène donne des fruits semblables à des nèfles, remplis

1. *Dictionnaire encyclopédique des Sciences medicales.* — Article Ébénier.

« d'un suc visqueux, sucrés et d'un goût assez agréable. Il « y a une espèce de bois d'ébène dont le blanc est veiné « de noir[1]. »

Milbert dit qu'on distingue quatre espèces principales d'ébénier, le noir, le noir et blanc, le rouge et blanc, et l'ébénier blanc des bords de la mer[2].

[9] Ancienne monnaie des Pays-Bas, aussi nommée *stuck van achten.*

1. **Bernardin de Saint-Pierre.** — *Œuvres complètes.* — *Voyage à l'île Maurice.* Paris, Dupont, 1826 ; vol. I, page 92.
2. **Milbert,** *loc. cit.,* vol. II, page 127.

II

Copie de la liste des objets que le commandant Gooyer a reçus de la flûte le « Maen » à l'île Maurice[1].

4 canons en bronze de 3 livres avec leurs affûts.
2 pierriers, 4 chambres et 4 barres.
150 boulets de 3 livres.
3 barils de 100 livres de poudre à canon.
4 — 50 — —
4 — 25 — —
1 petit tonneau de balles pour mousquet.
4 faisceaux de longues piques.
1 faisceau de piques courtes.
2 guindeaux.
13 mousquets } pour les matelots.
13 baudriers } pour les matelots.
13 sabres } pour les matelots.
10 paquets de mèches.
6 mains de papier à gargousses.

1. **Leupe**, *loc. cit.*, pages 278-279.

1 lanterne.
Quelques vieux cordages.
1 marteau.
1 vilebrequin.
1 mandrin.
1 écouvillon.
1 entonnoir à poudre.
1 tire-bourre.
Du fil à gargousses.
100 clous d'écouvillon.
50 aiguilles à gargousses.
11 étuis.
6 peaux de moutons.
3 bâtons à mèche.
2 cuillers.
2 petits tonneaux à provisions.
2 cornes.
1 gabarit.
1 tarière.
1 gaffe.
1 demi-lime douce.
1 grosse lime.
1 racloir.
1 brunissoir.
1 grand marteau.
1 tire-balle.
1 cuiller à plomb.
1 paire de tenailles de forge.

Le barbier est bien pourvu de tout, tant en médicaments qu'en instruments.

Le caporal a une hallebarde, 10 soldats ont l'armement complet, à savoir : 1 mousquet, 1 baudrier, 1 épée et...

Le tambour a 1 épée, la caisse et ses accessoires, 4 peaux et 2 cordes.

Fait à l'île Maurice, le 30 juillet 1638.

Signé : C. Symensz. Gooyer,

Commandeur.

III

Plan du fort Frederik Hendrik construit à l'île Maurice en 1638[1].

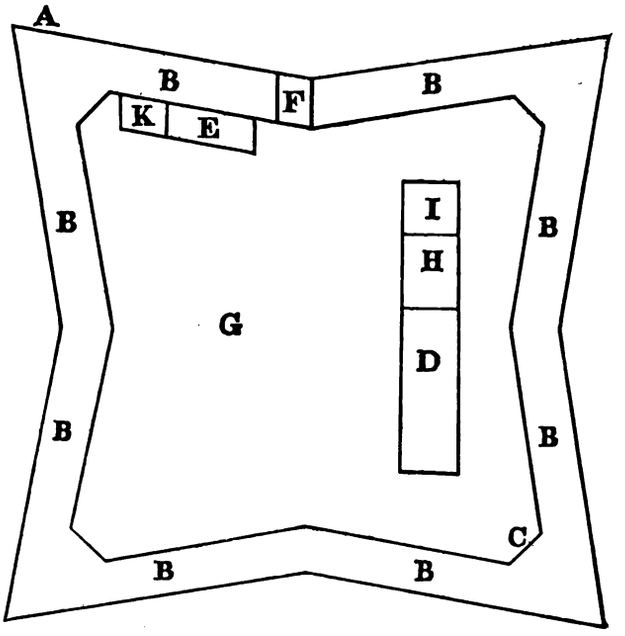

A. Enceinte carrée palissadée : longueur de chaque face, 120 pieds; une pièce de canon à chaque saillant. — B. Le parapet : hauteur 6 pieds, largeur 7 pieds. — C. Le magasin à poudre situé sous le saillant. — D. Corps de garde où est logée la garnison. — E. Logement du pasteur, de l'assistant et du caporal. — F. La poterne : de chaque côté une grosse pierre. — G. Le terre-plein. — H. Le magasin. — I. Le logement du commandant. — K. La cambuse.

1. **Leupe**, *loc cit.*, page 281, avec le plan.

IV

Lettre de Van Diemen annonçant l'arrivée de la flûte le « Maen » à Batavia [1].

...Depuis votre départ les vaisseaux, yachts et flûtes, partis de Hollande, sont arrivés ici sains et saufs, que Dieu en soit loué !

Je vous signale particulièrement la flûte le *Maen* qui est arrivée ici le 19 septembre, après avoir touché à l'île Maurice et qui, suivant les ordres reçus, a laissé 30 hommes dans le port Sud-Est, pour former la garnison du fort.

Au château de Batavia, 8 novembre 1638.

Signé : Antonio van Diemen
et les Conseillers de l'Inde.

A M. Antonio Caen.

1. **Leupe,** *loc. cit.*, page 279.

PLANCHE V

LE FORT FREDERIK HENDRIK EN 1642

V

Lettre de C. S. Gooyer aux Directeurs de la Compagnie des Indes. — Maurice, 20 décembre 1638[1].

Aux honorables, sages, prudents, très distingués seigneurs, les Directeurs de la Compagnie des Indes orientales, à Amsterdam.

Messieurs,

La dernière lettre que nous vous avons écrite était datée du 31 juillet dernier, et vous avait été expédiée par la flûte le *Maen* en route pour Batavia. Je vous y relatais tout ce qui s'était passé pendant notre voyage et ce que nous avions fait à l'île Maurice. Comme je vous en envoie ci-joint la copie, la présente lettre sera plus courte, je vous dirai seulement ce que nous avons fait ici depuis.

Le 5, la flûte le *Maen* mit à la voile.

Le 6, le parapet était fini et nous commençâmes à distribuer des rations à la garnison; chaque homme reçut

1. **Leupe**, *loc. cit.*, pages 274-278.

par semaine 4 livres de pain, et chaque groupe de 7 hommes : 6 mutsjes [1] de vinaigre et une livre et demie de beurre.

Nous avons travaillé sans interruption pour achever tout ce que nous avions commencé. Nous allâmes également à la chasse et à la pêche pour nous procurer des vivres. Nous avons eu beaucoup de pluies.

Le 29, les travaux du fort étant entièrement terminés, on plaça les pièces de canon sur les remparts et on tira une salve. Notre temps a été employé à faire bonne garde dans le fort et à chercher notre nourriture. Le 1er septembre, j'envoyai trois hommes faire le tour de l'île pour voir ce qui s'y passait et pour se rendre compte de ce que faisaient les Français.

Le 6 du même mois, la flûte le *Roch* venant d'Amsterdam arrivait dans le port Sud-Est.

Je réunis quelques animaux vivants et les fis porter à bord de ce bâtiment.

Le 9, nous vîmes revenir les trois matelots que nous avions envoyé faire le tour de l'île; ils nous dirent qu'il y avait beaucoup d'animaux de l'autre côté de l'île et que les Français s'occupaient activement à couper du bois d'ébène.

Nous mîmes à terre les objets que la flûte avait apportés pour l'île Maurice.

On travaillait également à la construction de notre yacht.

Notre travail journalier consistait à décharger les objets qui nous étaient destinés, à continuer le yacht, à chasser, à pêcher et à faire de la place dans le magasin

du fort pour y abriter ce que nous avions déchargé. En outre des provisions, nous avons reçu seize soldats, le pasteur, l'assistant, le cuisinier, le forgeron.

Nous avons toujours partagé le produit de notre chasse avec la flûte.

Le 16, nous avons planté autour du fort un certain nombre de jeunes cocotiers.

Le 24, nous avons visité l'île qui se trouve à droite en entrant dans le port Sud-Est [2]. C'est celle dont les Directeurs font mention dans leur lettre qui est arrivée par la flûte le *Roch*. Elle serait facile à défendre si on pouvait y amener de l'artillerie.

Le 28, nous avons fait une jetée en pierre près du fort pour faciliter l'approche des chaloupes.

Le 5 octobre, j'ai envoyé quatre hommes au port Nord-Ouest [3] pour surveiller la côte. Ils ont été munis de tout ce qui leur était nécessaire.

Le 18, on arrangea les dix-huit matelas envoyés par les matelots du *Roch* et les dix appartenant à la garnison du fort; je leur demandai 30 stuivers [4] pour chaque matelas.

Le 19, j'envoyai quatre hommes vers la Melukeseree [5]; je fis également partir six autres hommes qui devaient aller jusqu'au port Nord-Ouest. Ils devaient s'efforcer de frayer un chemin qui, partant de ce point, aboutirait au port Sud-Est en traversant toute l'île. Arrivés à leur destination, ces hommes essayèrent en vain de se frayer un chemin à travers les épaisses broussailles; aussi revinrent-ils sans avoir pu réussir.

Le 20, la construction de notre yacht était assez

avancée pour qu'on pût songer à l'employer pour nos besoins journaliers.

Son lancement eut lieu le 25 et on l'amena au pied du *Roch;* le 2 novembre, il était entièrement terminé et nous procédâmes aux essais pour voir comment il se comporterait à la voile. Le 3, je m'y embarquais avec le premier et le deuxième pilotes, le sous-subrécargue du *Roch* et quatorze hommes pour aller faire une reconnaissance autour de l'île. Nous avons pu constater qu'elle était très riche en animaux, chèvres, cochons, vaches, oies, perdrix, canards, pigeons, etc. Les poissons y étaient surtout en grande abondance. Nous avons examiné avec soin tous les endroits importants.

Nous avons transporté les hommes qui avaient été envoyés dans le port Nord-Ouest à l'île Schiemans, située dans le même port [6].

A ces quatre hommes, nous avons laissé un petit canot à rames et nous les avons renforcés de deux matelots. Dans la Melukeseree nous avons repris les hommes qui s'y trouvaient, car ceux que nous avions laissés à l'île Schiemans étaient bien suffisants pour garder toute cette côte.

Le 26, nous entrions dans la baie du Bois d'ébène (Ebbenhouten bay) [7], située sur le côté ouest de l'île, où la flûte le *Petten* [8] ou un autre navire avait autrefois coupé du bois d'ébène.

Nous constatâmes l'existence de plusieurs sentiers. Il y avait beaucoup de bois d'ébène abattu, mais il était trop loin dans la forêt pour que nous puissions l'emporter. Du reste, il était temps de retourner au port Sud-Est; aussi, le 30, battions-nous en retraite. Nous lais-

sâmes, dans la baie du Bois d'ébène, les quatre matelots qui avaient été auparavant dans la Melukeseree, on leur donna un cinquième compagnon et on les pourvut de tout ce dont ils pourraient avoir besoin.

Il y a encore dans l'île d'autres endroits où l'on peut couper du bois d'ébène, par exemple sur la côte sud-est, sur la côte est, près des rochers appelés Hanglip [9] et sur la côte ouest.

Nous sortîmes de la baie avec un bon vent de terre qui tomba bientôt et nous exposa à être jetés à la côte, ce qui fut cause que nous nous vîmes obligés de mouiller une ancre. Quand le vent du large se leva, nous ne pûmes relever l'ancre qui avait glissé sous un rocher et nous fûmes obligés de l'abandonner.

Le 1er décembre, nous rentrions dans la baie du Sud-Est. Nous trouvâmes la flûte le *Roch* absolument prête, sauf quelques petits travaux de charpente qu'elle avait encore à exécuter.

Le 12, les Français étaient également prêts à partir et ils nous en demandèrent la permission. Comme je n'avais pas reçu de réponse à ma lettre envoyée au Gouverneur et aux Conseillers de l'Inde par la flûte le *Maen,* comme dans mes premières instructions de même que dans celles reçues plus tard par la flûte le *Roch,* il n'était pas question d'employer la force contre les Français, craignant d'ailleurs que ceux de notre nation qui arriveraient dans des endroits habités par des Français ne fussent dans ce cas exposés à des représailles, et n'ayant reçu aucun ordre dans ce sens, nous avons réuni le conseil du fort et celui de la flûte le *Roch.*

Le conseil jugea qu'il était sage de laisser partir les Français, vu que d'abord nous n'avions aucun ordre nous prescrivant d'employer la force, et qu'ensuite le navire français était monté par 74 hommes et armé de 14 canons, ce qui le rendait supérieur au *Roch* qui n'avait que 8 pièces et n'était monté que par 35 hommes.

A ces considérations il s'en joignait une autre, c'est que si nous en étions arrivés à employer la force, il aurait pu en résulter de graves difficultés pour l'avenir. Aussi la résolution ci-jointe[1] fut-elle signée à l'unanimité.

Le 16 et le 17 nous eûmes à subir un ouragan qui détruisit notre hangar établi dans le fort, le *Roch* échoua, mais on put bientôt le remettre à flot.

Je me recommande à la bonne grâce des honorables, sages, prudents et très distingués seigneurs et je les recommande au Tout-Puissant pour qu'il leur accorde à tous une vie longue et prospère. Amen.

Fait au fort, île Maurice, port Sud-Est, ce 20 décembre 1638.

Votre obéissant serviteur

C. Sz. Gooyer,
Commandeur.

Cette lettre est confiée au navire français qui doit la faire parvenir à Dieppe, pour être envoyée de là par le messager à Amsterdam.

1. On trouvera cette pièce plus loin sous le n° VI.

Nous avons reçu tout ce que vous nous avez envoyé par la flûte le *Roch*. Je vous enverrai une lettre pour vous rendre compte de tout par un des navires qui passeront ici retournant en Hollande.

NOTES RELATIVES A LA PIÈCE PRÉCÉDENTE

[1] Mutsje est le diminutif de mudde, mud = muid, stier. C'était la 8e partie du mengel (mingle), ancienne mesure hollandaise pour les liquides qui variait de 1 litre 21 à 1 litre 24, suivant les liquides mesurés.

[2] Il s'agit probablement de l'île dite de la Passe, où depuis on avait élevé des fortifications aujourd'hui en ruine.

[3] Le Port Louis s'est successivement appelé Port Nord-Ouest, Port Louis et Port Napoléon[1].

[4] Nom d'une ancienne petite pièce de monnaie qui valait la vingtième partie du florin de Hollande.

[5] D'après la grande carte de Valentyn, « la Meluskeseree » serait située tout au fond du port Nord-Ouest, juste à l'endroit où se trouve actuellement la ville de Port Louis.

[6] L'île Schiemans est très probablement l'île aux Tonneliers située dans le port Nord-Ouest.

« L'île aux Tonneliers est longue et basse; elle a été « réunie à la terre à l'aide d'une digue. Cette île n'est for- « mée que de corps marins, de débris de coquilles ou de

1. Carte de l'Amirauté anglaise n° 713. Port Louis.
Tombe. — *Voyage aux Indes Orientales...* Paris, 1810; vol. I, page 68.

« madrépores. En quelques endroits cependant on y voit des « roches volcaniques [1]. »

C'est sur cette île qu'on a construit des batteries.

[7] Quant à la baie du Bois d'ébène, il est assez difficile de la déterminer; ce doit être ou la baie des Tamarins ou la baie de la Grande Rivière Noire.

[8] Jusqu'à maintenant il nous a été impossible de rien trouver relativement au séjour de la flûte le *Petten* à l'île Maurice.

[9] Avec cette indication vague, il est assez difficile de savoir quels sont les rochers qui portaient ce nom; ce sont peut-être les Roches Noires ou bien les petits îlots qui se trouvent dans le port de Flacq.

1. **Bory de Saint-Vincent,** *loc. cit.*, vol. I, page 173.

VI

Résolution du Conseil prise en date du 12 décembre 1638 [1].

Aujourd'hui, 12 décembre 1638, le soussigné Commandeur de l'île Maurice, conjointement avec mon conseil et les officiers supérieurs de la flûte le *Roch,* avons relu les instructions de nos Directeurs en ce qui concerne la conduite à tenir vis-à-vis des navires amis ou ennemis qui arriveraient ici et voudraient prendre possession de tout ou partie de ladite île, un navire français de Dieppe étant arrivé le 6 juillet. Il est monté par un équipage de 70 à 75 hommes et est armé de 14 canons, comme je l'ai déjà dit dans une lettre expédiée le 5 août de cette année par la flûte le *Maen* au Gouverneur et aux Conseillers de l'Inde. Je leur demandais en même temps de me faire savoir le plus tôt possible comment je devais me comporter vis-à-vis du navire français qui se trouvait ici.

Ledit navire français m'ayant demandé son passeport, comme je n'avais reçu aucune réponse et ne

1. **Leupe,** *loc. cit.,* pages 273-274.

savais à quoi attribuer ce silence, nous avons de nouveau discuté avec mon conseil et les officiers supérieurs de la flûte le *Roch* les instructions de nos Directeurs qui nous prescrivent d'empêcher les Anglais ou leurs alliés de former des établissements à Maurice, de prendre possession du pays ou de construire des forts sur ladite île, concurremment avec nous.

Vu que les Français n'avaient jamais essayé de faire une de ces choses et qu'ils s'étaient contentés de couper du bois d'ébène sans ma permission et que du reste il m'aurait été fort difficile de les empêcher de le faire;

Comme, en outre, je n'ai encore reçu aucune réponse du Gouverneur et des Conseillers de l'Inde me donnant des instructions plus détaillées sur lesquelles j'aurais pu me régler pour défendre le mieux possible les intérêts de la Compagnie, et que les instructions de nos Directeurs me prescrivent de n'avoir recours à la force que contre ceux qui voudraient prendre possession de l'île, nous avons résolu, moi et mon conseil, d'accord avec le conseil de la flûte le *Roch*, de ne faire aucun acte d'hostilité contre nos alliés, exécutant par suite les ordres de nos Directeurs.

En conséquence nous avons fait droit à la demande des Français et nous leur avons accordé un passeport pour leur navire.

Fait au fort situé dans le port Sud-Est, île Maurice, le 12 décembre 1638.

Signé : C. S. Gooyer, Commandeur.
Hendrick Cornelisz. Schraer. Jan van de Velde.
Theunis Pietersz. Machiel Janssen, etc., etc.

VII

Lettre de Van Diemen aux Directeurs de la Compagnie[1].

Les Français et les Anglais, les premiers arrivant en droite ligne de France et les autres arrivant de la côte de Malabar avec le bâtiment le *William* chargé de poivre, se sont montrés dans le courant de l'année passée dans le port Nord-Ouest avec l'intention de prendre possession de l'île et d'y débarquer du monde. En ayant été empêchés par les nôtres, ils se sont éloignés sans avoir pu mettre leur dessein à exécution.

Enfin M. Goverte a écrit une protestation contre les Directeurs et le commandant van der Stel, pour lui avoir fait défense de couper du bois, ainsi qu'il résulte de la protestation ci-jointe.

Lesdits Français, voyant que leurs agissements et leurs protestations ne nous faisaient aucune impression, ont essayé de corrompre van der Stel en lui promettant une bonne récompense s'il voulait leur permettre de faire leur chargement de bois dans l'île. Cette proposition ayant été également repoussée, les Français sont

1. **Leupe**, *loc. cit.*, pages 279-280.

repartis pour Madagascar et le *William* nous a quittés le 31 juillet 1640, faisant route pour l'Angleterre après avoir reçu de l'eau, du bois à brûler et des vivres frais autant qu'il en a voulu.

On remarqua que les Français et les Anglais étaient très jaloux les uns des autres.

En dehors de ce cas, il n'y a rien à signaler dans l'île. Vous trouverez plus de détails dans les papiers qu'on vous a envoyés, dans le journal et dans notre ordre enregistré au livre de correspondance à la date du 21 août dernier.

... Cependant nous avons l'espoir d'obtenir des informations exactes en ce qui concerne les affaires de Madagascar, le commandant van der Stel, ci-dessus mentionné, ayant été chargé de reconnaître la côte est, avec les navires *Eendracht* et *Cleen Mauritius,* et de rechercher le *Maestricht* en même temps.

Le résultat de cette recherche vous sera communiqué aussitôt que possible. Nous ne doutons pas que nous ne puissions obtenir le grand nombre d'esclaves indispensables pour la culture du riz, de la canne à sucre, du tabac et de l'indigo à l'île Maurice.

Au château de Batavia, ce 12 décembre 1641.

Signé : Antonio van Diemen
et les Conseillers de l'Inde.

NOTES RELATIVES A LA PIÈCE PRÉCÉDENTE

Le *Haarlem,* le *Berckhout* et le *Maestricht* avaient quitté Batavia le 9 janvier 1641 [1].

Le 19 août, le *Cleen Mauritius* venant de Maurice arrive à Batavia, annonçant que le *Maestricht* avait été séparé des deux autres navires par une horrible tempête le 22 et le 23 février, et que depuis on ne savait ce qu'il était devenu. Les deux autres navires ont dû se réfugier dans les ports de l'île [2].

30 août. — Les navires *Eendracht* et *Cleen Mauritius* quittent Batavia, en route pour Maurice, chargés de provisions pour les deux navires. L'*Eendracht* avait en outre mission d'aller visiter Madagascar et les îles voisines pour rechercher le *Maestricht* [3].

1. *Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia... Anno 1640-1641.* Batavia, 1887, page 160.
2. *Ibid.*, page 392.
3. *Ibid.*, page 405.

VIII

Extrait du Dagh-Register, tenu au château de Batavia et relatif aux faits dont il est question dans la pièce précédente [1].

...Est également arrivée le même jour (29 avril 1641) la flûte le *Gulde Buys* venant de la mère patrie. Ce bâtiment avait quitté le Texel le 3 mai de l'année précédente; sur l'ordre des Directeurs, il avait touché à l'île Maurice. Son équipage était de 59 hommes, y compris 15 soldats; dans sa cargaison se trouvaient 1094 pièces de bois d'ébène non taxées. Le bâtiment était arrivé à l'île Maurice dans de mauvaises conditions, car il avait perdu en route 8 hommes parmi lesquels se trouvait le capitaine Gerrit Vinckenburch. Par ce navire nous avons reçu un rapport du commandant Adrien van der Stel qui

1. *Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia vant passerende daer ter plaetze als over geheel Nederlandts-India. Anno 1640-1641*... Batavia, 1887, pages 271-272.

Cette intéressante publication qui est indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des Indes Néerlandaises est publiée par la Société des Arts et des Sciences de Batavia, avec l'appui du gouvernement des Indes. C'est M. Van der Chijs qui surveille la publication de ce travail.

relate tout ce qui s'est passé dans l'île depuis le 25 février, date du départ de la flûte *Capelle;* voici ce que dit le commandant :

Le 10 juin de l'année précédente (1640), un navire français avait paru dans le port Nord-Ouest. Son capitaine était M. Salomon Gouverte, de Dieppe. Il était armé de 14 pièces de canon et avait 97 hommes d'équipage. Le capitaine avait mission de prendre possession de l'île au nom de la Couronne de France et de charger son navire de bois d'ébène. Le commandant ne lui ayant pas permis d'accomplir sa mission, le capitaine Gouverte protesta par écrit et le 21 il mettait à la voile pour Madagascar.

Les Français avaient à bord un yacht de 40 lasts qu'ils avaient l'intention de remonter à Madagascar pour aller ensuite faire la course dans la mer Rouge. Ce bâtiment était parti de Dieppe avec un autre navire qu'on croyait devoir rencontrer ici. C'était un navire de 200 lasts environ, armé de 22 pièces de canon et monté par 145 hommes. Le navire anglais le *William,* dont il a déjà été question, était parti pour l'Angleterre le 30 juillet.

Ainsi que le commandant l'avait déjà écrit dans son dernier rapport, on avait trouvé dans les rochers formant écueils, sur la côte nord-ouest de l'île, deux canons de 24 livres de balles portant les armes de la Compagnie ; ces canons ont été enlevés et expédiés à Batavia par le bâtiment porteur du présent rapport.

Le commandant aurait bien voulu faire partir le *Buys* plus tôt, mais il y avait trop de malades à bord, et le chargement de bois d'ébène n'était pas complet ; il fallait

aller le chercher à trois milles dans l'intérieur, ce qui constituait un travail très fatigant, qui aurait demandé un plus grand nombre d'hommes que celui dont on pouvait disposer; de plus, les charrettes n'existaient pas en nombre suffisant.

Ladite flûte avait débarqué un yacht démonté, mais le travail de remontage allait tout doucement parce que beaucoup d'hommes étaient malades. Lorsque ce yacht de 20 lasts sera prêt, le gouverneur van der Stel a l'intention de s'y embarquer pour aller faire un voyage à Madagascar.

La garnison de l'île avait défriché près du fort deux arpents de terre où l'on avait planté du riz, mais la grande chaleur et la sécheresse l'avaient empêché de pousser. Les hommes se montraient peu disposés à cultiver la terre.

Sur le bord de la rivière Orange, on avait également défriché un champ qui commençait à donner de bons produits : ce qui démontre qu'avec quelques hommes connaissant bien les cultures on arriverait vite à avoir de belles rizières. Le Gouverneur demande des charrues; quant aux animaux de trait, on irait les prendre dans la forêt.

Les Directeurs avaient prescrit de prendre sur la flûte le *Buys* 25 à 30 hommes pour cultiver la terre et abattre le bois d'ébène, ces travaux étant très fatigants. Mais cette prescription ne fut pas exécutée parce que le Gouverneur général avait donné l'ordre exprès de n'avoir jamais plus de 80 hommes dans l'île.

Les orangers, les citronniers, les manguiers, les gre-

nadiers qu'on avait plantés étaient devenus grands et il était probable que quelques-uns d'entre eux donneraient des fruits l'année prochaine. Toutes les espèces de légumes poussent à ravir. Le sol semble assez propre à la culture du tabac et de l'indigo, mais il n'y avait personne dans l'île connaissant ces cultures. Le nombre des têtes de bétail allait toujours en augmentant. Les vaches sauvages se laissaient assez facilement apprivoiser, en sorte que dans peu de temps on pourra avoir du lait.

Les poules, les oies, les canards et les pigeons se multipliaient très rapidement. Cette année, on n'avait pas trouvé d'ambre gris. Le peu d'ambre noir recueilli a été expédié en même temps que ce rapport.

L'ancien fort ayant été détruit par les grandes pluies, à sa place on en avait construit un autre, carré comme le premier; à l'intérieur, chaque face a 106 pieds de long. Le rempart a déjà 18 pieds de large et 7 de haut; il ne reste plus qu'à construire le parapet, qu'on se propose de faire en planches. Le yacht apporté par le *Roch* avait été mangé par les vers.

NOTES RELATIVES A LA PIÈCE PRÉCÉDENTE

Voici quelques extraits de la relation de François Cauche[1] qu'il est bon de rapprocher de tout ce qui précède relativement à l'intervention des Français dans les affaires de l'île Maurice à partir de 1638.

Cauche s'embarque sur le *Saint-Alexis* de Dieppe, le capitaine était Alonse Goubert, de Dieppe[2].

Ce navire était armé de 22 pièces de canon[3].

Son équipage se composait de 72 hommes et de 13 garçons[4].

Le *Saint-Alexis* quitta Dieppe le 15 janvier 1638[5].

Ayant seiourné 24 heures en cette isle, nous fusmes surgir en celle de Saincte-Appollonie qui est à un degré plus haut, tirant vers la ligne, en intention de l'habiter, mais estans entrez au port qui est entre Sud et Est, c'est à dire, le Midi et le Leuant, nous treuuasmes la place prise par des Hollandois, qui y bastissoient un fort, s'y estoient hutez, et

1. *Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar et du Brésil...* Paris, Augustin Courbé, 1651, in-4°. La première relation est celle de **François Cauche**.
2. *Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar et du Brésil...* page 2.
3. *Ibid.*, page 3.
4. *Ibid.*, page 2.
5. *Ibid.*, page 3.

nommé, il y avoit long-temps, la dite Isle du nom du Prince Maurice. Ils nous permirent d'y entrer, d'y chasser et d'y pescher. Nous quittasmes ce port de le lendemain et allasmes ancrer à l'autre bout de l'isle au Nord-Oest. Ce port estoit deffendu par six Hollandois qui logeoient dans un hameau voisin, il y auoit un nauire anglois à l'ancre portant 28 pièces de canon, et au pauillon qui estoit à la hune vne croix de Sainct-André, ayant cinq cents tonneaux de charge. Il venoit de Bantam, chargé d'espicerie. Ceux qui y estoient nous offrirent de nous aider à chasser d'icelle les Hollandois, à quoy nous ne voulusmes consentir, attendu l'alliance qui est entre nous et eux. Cette isle a quatre lieuës de long, et vne et demie de large.

Nostre séjour en cette isle fut de 15 iours, que nous employasmes à la pesche et à la chasse, chargeant nostre vaisseau principalement de bœufs, de cheuvres et porcs, de limons, citrons et grenades. L'ayant quittée, nous abordasmes la grande isle de Madagascar[1].

1. *Relations véritables...* pages 8-9.

IX

Liste des Gouverneurs néerlandais de l'île Maurice[1].

	NOMS ET QUALITÉS.	DE	A
1	Pieter de Goyer, Commandeur.		1639
2	Adriaan van der Stel, Commandeur. . . .	1639	1644
	L'île est abandonnée jusqu'en 1650.		
3	Maximiliaan de Jong, sous-chef du commerce et Gouverneur.	1650	1654
	L'île est abandonnée.		
4	Adriaan Nieuland, Gouverneur	1659	1663
5	Dirk Janszoon Smient, officier, Gouverneur.	1664	1668
6	Georg Frederik Wreede, officier, Gouverneur.	1668	1670
7	Hubert Hugo, Commandeur.	1671	1677
8	Isaac Johannes Lomotius, sous-chef du commerce, Gouverneur.	1677	1692
9	Roeloef Diodati, sous-chef du commerce, Gouverneur.	1692	1703
10	Abraham Mommer van de Velde, sous-chef du commerce, Gouverneur.	1705	1710

1. Le tableau ci-dessus est extrait de l'ouvrage de **Valentyn** déjà cité; page 156.

On a vu par les documents que nous avons donnés que le premier gouverneur de Maurice s'appelait Cornelis Symonsz. Gooyer; qu'il était chef de commerce et qu'il arriva à Maurice le 16 mars 1638 sur la flûte le *Maen*. Valentyn ignorait ces détails.

Pridham[1] ne cite que trois gouverneurs de l'île Maurice :

Van der Mester,

La Mocius,

Rodolphe Deodati.

Grant[2] ne connaît également que ces trois personnages; il en est de même du baron d'Unienville[3]. Quant à la liste donnée par le *Colonial Office List*[4], dont l'auteur de l'article paru dans les *Archives coloniales*[5] semble ignorer l'origine, ce n'est que la reproduction de la liste de Valentyn à quelques dates près; ainsi Valentyn qui ne donne que la date du départ de Gooyer indique 1639 au lieu de 1638; il donne de même la date du départ du dernier Gouverneur, 1710.

On trouve également sur le tableau du *Colonial Office List* le nom de Frederick van der Maarzen, second officier de l'île, accolé à celui de van der Stel, alors Gouverneur.

Il paraîtrait que ce tableau, publié par le *Colonial Office List*, aurait paru pour la première fois[6] dans l'Alma-

1. **Pridham.** — *An historical... account of Mauritius.*
2. **Grant.** — *History of Mauritius.*
3. **Baron d'Unienville.** — *Statistique de l'île Maurice.* Paris, 1838, 3 vol.
4. *The colonial office list... compiled from officials records by the permission of the secretary of State for the colonies...* London, Harrisson.
5. *Archives coloniales.* 1re année, n° 42, p. 502.
6. *Id.* — *Ibid.*, n° 43, p. 514.

nach du service civil de Maurice pour 1863 ; au bas de la page se trouverait une note déclarant que cette nomenclature a été fournie à l'éditeur par M. Léon Doyen et dressée d'après des documents authentiques. L'auteur de l'article des *Archives coloniales* dit qu'en parcourant ses notes il a trouvé les renseignements suivants, sans pouvoir se rappeler où il les avait recueillis :

« Frederick van der Maarzen était lieutenant et non «pas Gouverneur, comme le prétend Flacourt qui l'ap- « pelle van der Mester. »

M. V. Pitot ajoute qu'à supposer que cette note soit empruntée à un auteur digne de foi, elle nous explique comment le nom de Vandermester donné par Grant et par le baron d'Unienville ne se trouve pas dans la liste fournie par M. Doyen à l'Almanach de 1863, mais on y voit figurer van der Maarzen comme second officier de l'île placé sous le Gouverneur Adriaan van der Stel (1639).

Eh bien ! tout cela se serait expliqué très facilement si les personnes que nous venons de citer avaient consulté les auteurs néerlandais qui ont parlé de l'île Maurice.

Tasman, qui séjourna plusieurs jours à l'île Maurice en 1642, dit dans son journal [1] :

« Je suis parti ce matin de bonne heure pour aller à la chasse dans la partie occidentale de l'île avec le *sieur van Der Maerzen, sous-chef du commerce...* »

D'un autre côté, Valentyn, qui écrivait en 1726, dit en

1. *Journaal van Tasman's reis, 1642*. Amsterdam, 1860, page 46, sous la date du 20 septembre 1642.

parlant de van der Stel : « Ce gouverneur avait comme second un certain Frederik van der Maerzen [1]... »

On voit donc par ce que nous venons de dire que le tableau paru dans le *Colonial Office List* n'est que le tableau de Valentyn augmenté d'un nom extrait du texte du même auteur.

1. **Valentyn**, page 152, 2e colonne.

Achevé d'imprimer pour l'Auteur

par Georges Chamerot

le 30 Janvier

1890

*PB-43491-SB
5-05
C-C
B-T

DT 469 .M4 B6
Le premier etablissement des N
Stanford University Libraries
3 6105 041 531 521

DT
469
M4B6

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.